

## **RAPPORT DE SIMULATION DE L'EXPOSITION**

Selon les lignes directrices nationales ANFR version 2.0

**Référence du rapport de simulation :** 9510006959-21/02/2025

**Commune :** Pierrelaye

**Adresse de l'installation :** 14/15 résidence le clos st Pierre, 95480 Pierrelaye

## TABLE DES MATIERES

1. Synthèse.....	4
2. Description du projet.....	4
3. Plan de situation .....	4
4. Caractéristiques de l'installation .....	6
5. Résultats de simulation .....	7
a) Représentation du niveau de champ simulé à 1,5 m par rapport au sol .....	8
b) Simulations à différentes hauteurs.....	10
c) Conclusions .....	13

## Objet du rapport

Ce document présente les rapports de simulation de l'exposition aux ondes des antennes à faisceau fixe et des antennes à faisceaux orientables émises par le projet d'installation radioélectrique située **14/15 résidence le clos st Pierre, 95480 Pierrelaye** diffusant les technologies dont le détail est explicité dans le chapitre 4, selon des résultats harmonisés conformément aux lignes directrices nationales<sup>1</sup> publiées le 23 décembre 2015 par l'Agence nationale des fréquences, prévues dans l'article 2 de la loi n° 2015-136 du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, et mises à jour en septembre 2019 pour la prise en compte des antennes à faisceaux orientables utilisées notamment en technologie 5G.

Ce rapport est sous la responsabilité de l'exploitant de l'installation radioélectrique et ne vaut que pour l'installation spécifiée de **SFR**.

Une simulation ne peut pas remplacer la mesure du niveau réel d'exposition une fois l'installation en service. Seule une mesure réalisée conformément au protocole de mesure in situ ANFR/DR15<sup>2</sup> en vigueur par un laboratoire accrédité par le Comité français d'accréditation (COFRAC) permet de déterminer le niveau d'exposition réel et de vérifier le respect des valeurs limites d'exposition.

---

<sup>1</sup> Cette publication des lignes directrices nationales est prévue à l'article 2 de la loi n°2015-136 du 9 février 2015 qui dispose que « *dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, l'Agence nationale des fréquences publie des lignes directrices nationales, en vue d'harmoniser la présentation des résultats issus des simulations de l'exposition générée par l'implantation d'une installation radioélectrique* ».

<sup>2</sup> Ce protocole de mesures a été publié au Journal Officiel de la République française, n°0271 du 21 novembre 2017 texte n°21, Arrêté du 9 novembre 2017 modifiant l'arrêté du 3 novembre 2003 relatif au protocole de mesure in situ visant à vérifier pour les stations émettrices fixes le respect des limitations, en termes de niveaux de référence, de l'exposition du public aux champs électromagnétiques prévu par le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002, JORF n°0271 du 21 novembre 2017.

# 1. Synthèse

---

Le niveau maximal simulé à une hauteur de 1,50 m par rapport au sol est compris entre 0 et 1 V/m pour les antennes à faisceau fixe et entre 0 et 1 V/m pour les antennes à faisceaux orientables.

L'exposition maximale simulée pour le projet d'implantation de l'installation située **14/15 résidence le clos st Pierre, 95480 Pierrelaye** est comprise entre :

- entre 1 et 2 V/m pour les antennes à faisceau fixe et entre 0 et 1 V/m pour les antennes à faisceaux orientables pour l'azimut 0°
- entre 0 et 1 V/m pour les antennes à faisceau fixe et entre 0 et 1 V/m pour les antennes à faisceaux orientables pour l'azimut 90°
- entre 1 et 2 V/m pour les antennes à faisceau fixe et entre 1 et 2 V/m pour les antennes à faisceaux orientables pour l'azimut 220°

## 2. Description du projet

---

Dans le cadre du projet décrit dans ce dossier, SFR projette l'installation d'antennes relais 3G, 4G, 5G pour contribuer à la couverture de votre quartier.

Ce projet consiste à installer :

- 2 antennes SFR par secteur
- Les modules radio installés derrière les antennes
- La zone technique sera placée sur un emplacement dédié

## 3. Plan de situation

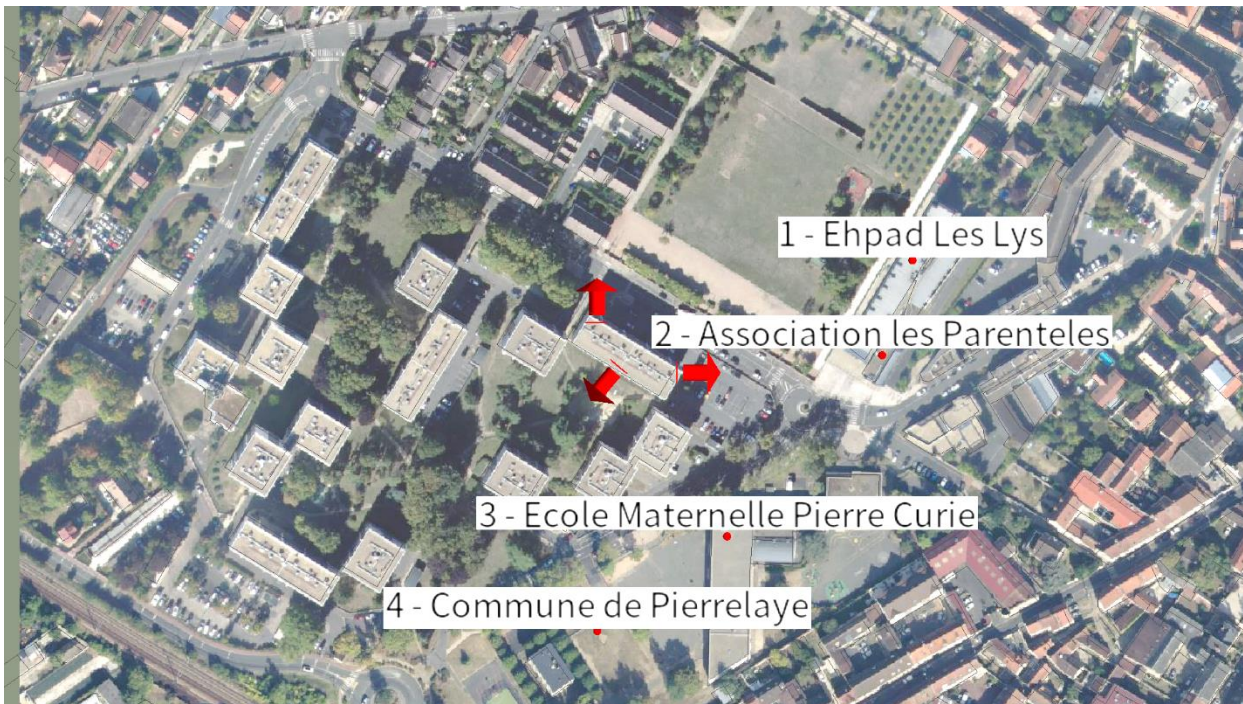
---

Les antennes et les azimuts (rayon principal) pour les antennes Directives sont précisément localisés sur la carte.

Afin de faciliter l'analyse de la zone étudiée, la zone géographique (de rayon 100m en zone urbaine) représentée est centrée sur l'installation radioélectrique de l'exploitant.

Les établissements particuliers sont localisés par un pictogramme en indiquant le nom (quand l'information est disponible) et le type (crèche, établissements de l'enseignement primaire ou secondaire, établissement de soins...).

L'axe de rayonnement principal dans le plan horizontal des antennes est représenté par une flèche.



Source fond de carte : Bing Maps

**Liste des établissements particuliers dont l'emprise est située dans un rayon de 100 m**

Dans un rayon de 100 m de l'installation radioélectrique, on retrouve les établissements particuliers suivants :

	<i>type</i>	<i>nom</i>	<i>adresse</i>
<b>1</b>	<i>Maison de retraite</i>	<i>Ehpad Les Lys</i>	<i>2 Rue de la Paix, 95480 Pierrelaye</i>
<b>2</b>	<i>Maison de retraite</i>	<i>Association les Parenteles</i>	<i>2 Rue de la Paix, 95480 Pierrelaye</i>
<b>3</b>	<i>Ecole Maternelle</i>	<i>Ecole Maternelle Pierre Curie</i>	<i>1 Rue Anatole France, 95480 Pierrelaye</i>
<b>4</b>	<i>École primaire</i>	<i>Commune de Pierrelaye</i>	<i>5 Rue Anatole France, 95480 Pierrelaye</i>

## 4. Caractéristiques de l'installation

<b>Description de l'installation</b>							
<b>Coordonnées géo(EPDG:27572)</b>	<b>Longitude ou X</b>			<b>Latitude ou Y</b>			
	586389			2447168			
<b>Altitude (NGF)</b>	40 m						
<b>Hauteur du support</b>	15 m						
<b>Nombre d'antennes</b>	6						
<b>Type</b>	Directives						
<b>Azimut 1</b>	0°						
<b>Hauteur milieu de l'antenne</b>	14.4 m						
<b>Systèmes</b>	3G	4G	4G	4G	4G	4G	5G
<b>Faisceaux fixe / Faisceaux orientables</b>	Faisceau fixe	Faisceau fixe	Faisceau fixe	Faisceau fixe	Faisceau fixe	Faisceau fixe	Faisceau orientable
<b>Bande de fréquence (MHz)</b>	900	700	800	1800	2100	2600	3500
<b>Puissance maximale en entrée d'antenne (W)</b>	35.5	8.9	35.5	35.5	35.5	17.8	199.5
<b>Angles d'inclinaison (°)</b>	6°	6°	6°	5°	5°	5°	4°
<b>Azimut 2</b>	90°						
<b>Hauteur milieu de l'antenne</b>	14.4 m						
<b>Systèmes</b>	3G	4G	4G	4G	4G	4G	5G
<b>Faisceaux fixe / Faisceaux orientables</b>	Faisceau fixe	Faisceau fixe	Faisceau fixe	Faisceau fixe	Faisceau fixe	Faisceau fixe	Faisceau orientable
<b>Bande de fréquence (MHz)</b>	900	700	800	1800	2100	2600	3500
<b>Puissance maximale en entrée d'antenne (W)</b>	35.5	8.9	35.5	35.5	35.5	17.8	199.5
<b>Angles d'inclinaison (°)</b>	6°	6°	6°	5°	5°	5°	4°
<b>Azimut 3</b>	220°						
<b>Hauteur milieu de l'antenne</b>	14.4 m						
<b>Systèmes</b>	3G	4G	4G	4G	4G	4G	5G
<b>Faisceaux fixe / Faisceaux orientables</b>	Faisceau fixe	Faisceau fixe	Faisceau fixe	Faisceau fixe	Faisceau fixe	Faisceau fixe	Faisceau orientable
<b>Bande de fréquence (MHz)</b>	900	700	800	1800	2100	2600	3500
<b>Puissance maximale en entrée d'antenne (W)</b>	35.5	8.9	35.5	35.5	35.5	17.8	199.5
<b>Angles d'inclinaison (°)</b>	6°	6°	6°	5°	5°	5°	4°

## 5. Résultats de simulation

---

La simulation<sup>3</sup> est réalisée pour différentes hauteurs. Les valeurs présentées correspondent au niveau d'exposition aux ondes en intérieur (en volts par mètre : V/m) des antennes à faisceaux orientables et des antennes à faisceau fixe émises par l'installation située **14/15 résidence le clos st Pierre, 95480 Pierrelaye** avec un abaissement de 20 % correspondant à l'atténuation due à un simple vitrage ce qui correspond à 2 dB.

Les simulations sont réalisées en zone urbaine avec la résolution suivante : 5 m.








Les facteurs de réduction suivants s'appliquent pour cette installation :

Un facteur de réduction sur 6 minutes de 4 dB est appliqué au niveau calculé à puissance maximale des émetteurs de téléphonie mobile pour des antennes à faisceau fixe. Cette valeur déterminée par l'Agence nationale des fréquences correspond au facteur médian observé sur les mesures réalisées entre la valeur cumulée extrapolée et la mesure large bande du cas A, quand la téléphonie mobile domine.

Un facteur de réduction sur 6 minutes de 13.5 dB est appliqué au niveau calculé à puissance maximale des émetteurs de téléphonie mobile pour des antennes à faisceaux orientables. Ce facteur de réduction correspondant à un balayage du faisceau pendant 4,4 % du temps dans une direction donnée.

Le facteur d'atténuation de duplexage temporel TDD de 1.25 dB est appliqué pour les fréquences 3500 MHz de cette installation.

Les couleurs affichées sur les cartes suivent le code couleur suivant :

Niveau	Couleur
Strictement supérieur à 6 V/m :	
Entre 5 et 6 V/m :	
Entre 4 et 5 V/m :	
Entre 3 et 4 V/m :	
Entre 2 et 3 V/m :	
Entre 1 et 2 V/m :	
Entre 0 et 1 V/m :	

---

<sup>3</sup> Le modèle utilisé tient compte des effets dus au bâti (réflexion, diffraction, masquage), fiabilisé par des mesures réelles terrain.



## a) Représentation du niveau de champ simulé à 1,5 m par rapport au sol

### Représentation du niveau de champ simulé à 1,5 m par rapport au sol en intérieur

À 1,5 m du sol, le niveau maximal simulé pour les antennes à faisceaux orientables est compris entre 0 et 1 V/m



Source fond de carte : Bing Maps

### Exposition simulée au niveau des établissements particuliers dont l'emprise est située dans un rayon de 100 m

	<i>type</i>	<i>nom</i>	<i>adresse</i>	<i>niveau estimé</i>
1	Maison de retraite	Ehpad Les Lys	2 Rue de la Paix, 95480 Pierrelaye	entre 0 et 1 V/m
2	Maison de retraite	Association les Parenteles	2 Rue de la Paix, 95480 Pierrelaye	entre 0 et 1 V/m
3	Ecole Maternelle	Ecole Maternelle Pierre Curie	1 Rue Anatole France, 95480 Pierrelaye	entre 0 et 1 V/m
4	École primaire	Commune de Pierrelaye	5 Rue Anatole France, 95480 Pierrelaye	entre 0 et 1 V/m



À 1,5 m du sol, le niveau maximal simulé pour les antennes à faisceau fixe est compris entre 0 et 1 V/m



### Légende

>6V/m	
Entre 5 et 6 V/m :	
Entre 4 et 5 V/m :	
Entre 3 et 4 V/m :	
Entre 2 et 3 V/m :	
Entre 1 et 2 V/m :	
Entre 0 et 1 V/m :	

Source fond de carte : Bing Maps

**Exposition simulée au niveau des établissements particuliers dont l’emprise est située dans un rayon de 100 m**

	<i>type</i>	<i>nom</i>	<i>adresse</i>	<i>niveau estimé</i>
1	Maison de retraite	Ehpad Les Lys	2 Rue de la Paix, 95480 Pierrelaye	entre 0 et 1 V/m
2	Maison de retraite	Association les Parenteles	2 Rue de la Paix, 95480 Pierrelaye	entre 0 et 1 V/m
3	Ecole Maternelle	Ecole Maternelle Pierre Curie	1 Rue Anatole France, 95480 Pierrelaye	entre 0 et 1 V/m
4	École primaire	Commune de Pierrelaye	5 Rue Anatole France, 95480 Pierrelaye	entre 0 et 1 V/m

## b) Simulations à différentes hauteurs

Les antennes projetées sont Directives.

Une modélisation est réalisée par antenne. Pour chacune, l'environnement est différent, l'exposition maximale calculée ainsi que la hauteur correspondante varient d'une antenne à l'autre.

### i. Azimut 0°: antennes fixes

Pour les antennes à faisceau fixe orientées dans l'azimut 0°, le niveau maximal calculé est compris entre 1 et 2 V/m . La hauteur correspondante est de 8.5 m .



#### Légende

>6V/m	
Entre 5 et 6 V/m :	
Entre 4 et 5 V/m :	
Entre 3 et 4 V/m :	
Entre 2 et 3 V/m :	
Entre 1 et 2 V/m :	
Entre 0 et 1 V/m :	

### ii. Azimut 0°: antennes à faisceau orientable

Pour les antennes à faisceau orientable dans l'azimut 0°, le niveau maximal calculé est compris entre 0 et 1 V/m . La hauteur correspondante est de 8.5 m .



#### Légende

>6V/m	
Entre 5 et 6 V/m :	
Entre 4 et 5 V/m :	
Entre 3 et 4 V/m :	
Entre 2 et 3 V/m :	
Entre 1 et 2 V/m :	
Entre 0 et 1 V/m :	



### iii. Azimut 90°: antennes fixes

Pour les antennes à faisceau fixe orientées dans l'azimut 90°, le niveau maximal calculé est compris entre 0 et 1 V/m . La hauteur correspondante est de 8.5 m .



#### Légende

>6V/m	
Entre 5 et 6 V/m :	
Entre 4 et 5 V/m :	
Entre 3 et 4 V/m :	
Entre 2 et 3 V/m :	
Entre 1 et 2 V/m :	
Entre 0 et 1 V/m :	

### iv. Azimut 90°: antennes à faisceau orientable

Pour les antennes à faisceau orientable dans l'azimut 90°, le niveau maximal calculé est compris entre 0 et 1 V/m . La hauteur correspondante est de 11.5 m .



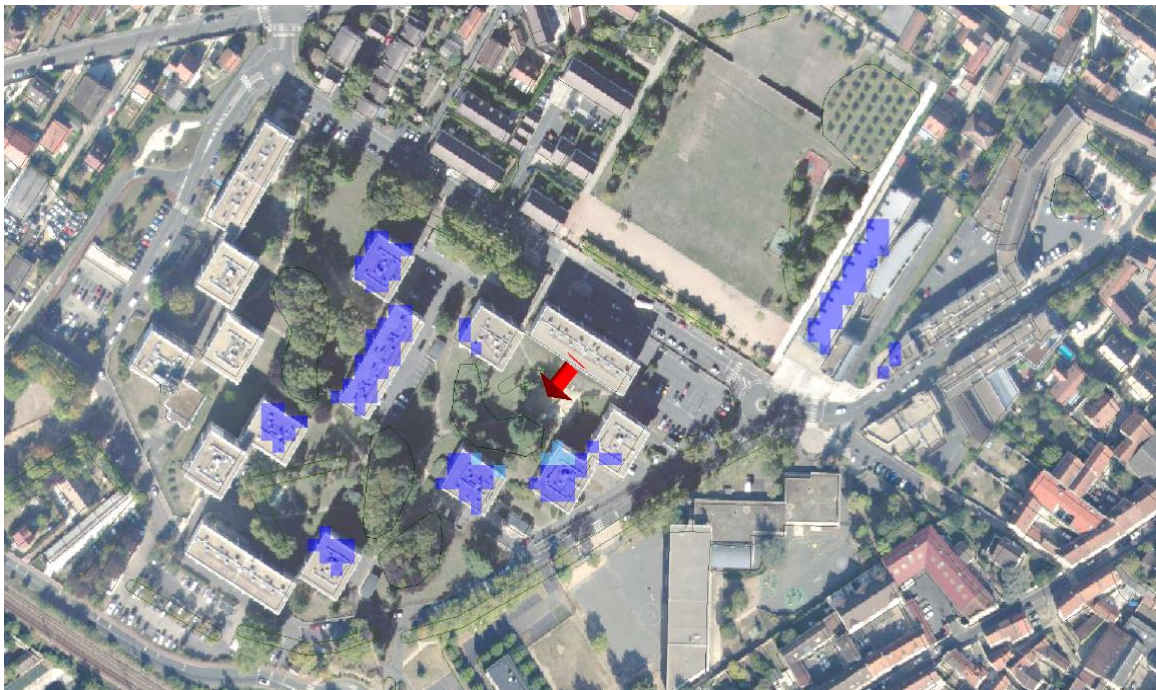
#### Légende

>6V/m	
Entre 5 et 6 V/m :	
Entre 4 et 5 V/m :	
Entre 3 et 4 V/m :	
Entre 2 et 3 V/m :	
Entre 1 et 2 V/m :	
Entre 0 et 1 V/m :	



### v. Azimut 220°: antennes fixes

Pour les antennes à faisceau fixe orientées dans l'azimut 220°, le niveau maximal calculé est compris entre 1 et 2 V/m . La hauteur correspondante est de 10.5 m .



### vi. Azimut 220°: antennes à faisceau orientable

Pour les antennes à faisceau orientable dans l'azimut 220°, le niveau maximal calculé est compris entre 1 et 2 V/m . La hauteur correspondante est de 11.5 m .



[Source fond de carte : Bing Maps]

## Conclusions

### ❖ Exposition par antennes à faisceaux orientables

Le niveau maximal d'exposition simulé à **1,5 m de hauteur** est compris entre 0 et 1 V/m .

Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne à faisceaux orientables:

	<i>Azimut 220°</i>	<i>Azimut 90°</i>	<i>Azimut 0°</i>
<b>Niveau Maximal</b>	<i>entre 1 et 2 V/m</i>	<i>entre 0 et 1 V/m</i>	<i>entre 0 et 1 V/m</i>
<b>Hauteur</b>	<i>11.5 m</i>	<i>11.5 m</i>	<i>8.5 m</i>

### ❖ Exposition par antennes à faisceau fixe

Le niveau maximal d'exposition simulé à **1,5 m de hauteur** est compris entre 0 et 1 V/m

Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne à faisceau fixe:

	<i>Azimut 220°</i>	<i>Azimut 90°</i>	<i>Azimut 0°</i>
<b>Niveau Maximal</b>	<i>entre 1 et 2 V/m</i>	<i>entre 0 et 1 V/m</i>	<i>entre 1 et 2 V/m</i>
<b>Hauteur</b>	<i>10.5 m</i>	<i>8.5 m</i>	<i>8.5 m</i>

---

Fin du document